

ORDONNANCE

J'ordonne aux habitants du territoire belge occupé par la VI^{me} armée ce qui suit :

1^o Les armes, les munitions et les explosifs de toute espèce doivent être délivrés dans le délai de 4 jours à partir de la publication de cette ordonnance aux Commandatures d'Étape ou de Place ;

2^o Sont interdites : des affiches d'un contenu séditionnaire ou la propagation de brochures du même genre ;

3^o Les contraventions aux prescriptions des articles 1 et 2 de cette ordonnance seront punies d'après le règlement pénal y relatif et restant en vigueur du Gouvernement général. Des peines particulièrement graves seront infligées aux meneurs et aux instigateurs ;

4^o Confiant dans le bon sens et le jugement de la population, j'espère que la bonne intelligence qui a existé jusqu'à présent entre la population et la force militaire occupante subsistera, de sorte que l'Autorité allemande ne soit pas forcée d'intervenir en infligeant des peines.

Qu. G. A., le 1^{er} novembre 1918.

LE COMMANDANT EN CHEF,
von QUAST
Général d'infanterie.

AVIS

CONCERNANT LE SERVICE POSTAL PRIVÉ
AVEC L'ÉTRANGER NEUTRE

Les correspondances (lettres, cartes-lettres, cartes-postales, imprimés, échantillons de marchandises, papiers d'affaires), à destination de la Bulgarie, du Danemark, des Pays-Bas, des Indes Néerlandaises, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et de l'Espagne ne sont plus acceptées. Les envois non autorisés seront dans la mesure du possible renvoyés aux expéditeurs.

Dans des cas exceptionnels et urgents certaines correspondances affranchies pourront être expédiées à savoir : 1^o Les correspondances d'affaires de banque, de finances et de paiement adressés à M. le Commissaire général auprès des banques en Belgique, Bruxelles, rue de la Loi, 28 ; 2^o Les correspondances d'affaires, de commerce et d'industrie adressées à Bruxelles, avenue de la Renaissance, 30. Ces services soumettront les envois autorisés par eux au contrôle du bureau de contrôle militaire à Bruxelles ; 3^o Les correspondances concernant des affaires privées d'extrême urgence adressées au bureau de contrôle militaire à Bruxelles.

En ce qui concerne l'échange des mandats-postes avec les pays étrangers neutres et les correspondances arrivant de ces pays, l'administration se réserve de prendre des décisions ultérieurement.

Les correspondances expédiées par la Feld-post ni celles adressées aux militaires des armées ennemies internés dans des pays étrangers neutres ne sont touchées par ces prescriptions.

Envoi de cartes vues et de photographies.

L'envoi des cartes-vues et des photographies à destination des pays étrangers neutres, des pays alliés avec l'Allemagne et des territoires occupés à l'est et au sud-est, sera réglé désormais d'après les principes suivants :

Sont exclues du trafic postal de correspondance (cartes-postales et lettres) toutes les cartes-vues reproduisant des images quelconques (localités, bâtiments, objets, dessins, personnes, etc.) ainsi que toutes les photographies et toutes les cartes faites à l'aide de photographies, quel que soit le genre de production. Ne tombent pas sous le coup de cette prescription les envois commerciaux de cartes postales non écrites et des photographies du genre indiqué ci-dessous à condition que l'exportation en soit autorisée. Toutefois, ces envois non plus ne pourront contenir des reproductions de villes ou parties de villes, de localités ou de régions pouvant être géographiquement précisées par l'image, de bâtiments importants et de monuments de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Turquie, de la Bulgarie et des territoires ennemis occupés par les armées coalisées ;

2^o Sont exclus du trafic de lettres et de cartes-postales toutes cartes et cartes-lettres composées de plus d'une feuille de carton, c'est-à-dire dont la confection est différente de celles des cartes-postales officielles ;

3^o Ce qui précède s'applique aux correspondances adressées aux prisonniers de guerre allemands à l'étranger ;

4^o Ces prescriptions ne s'appliquent pas au service de la Feld-post de l'armée de campagne allemande à destination des territoires ennemis occupés et de l'Autriche-Hongrie, mais il s'applique à ce service à destination de tous les autres pays étrangers, coalisés ou neutres, des habitants de l'Autriche-Hongrie et des territoires ennemis occupés.

NOUVELLES PUBLIÉES PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL ALLEMAND

Berlin, 1^{er} novembre (Officiel de ce midi).

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'OUEST

Armées du feld-maréchal prince héritier Rupprecht de Bavière. — En Flandre, l'ennemi a repris ses grandes attaques. Entre la frontière néerlandaise et Deynze, des Belges et des Français ont attaqué le front de la Lys et surtout nos positions de tête de pont. Sur la rive occidentale de la rivière, de part et d'autre de Somergem, nous avons repris en contre-attaquant les têtes de pont perdues passagèrement. Sur le reste du front nous avons repoussé l'ennemi devant nos lignes. Les régiments d'infanterie de réserve nos 57 et 79 se sont particulièrement distingués au cours de ces combats. L'attaque principale a été exécutée par des Anglais et des Français entre Deynze et l'Escaut. Au Sud de Deynze, près de Zulte et d'Anzeghem, l'ennemi a pénétré dans nos lignes. Au sud de Deynze, les bataillons de la 2^{me} division d'infanterie de la Garde, collaborant avec le régiment de fusilliers n^o 80, ont repoussé l'ennemi qui avançait au delà de la route de Deynze à Kruishouten. De part et d'autre d'Anzeghem, nos troupes de combat, postées plus en arrière, ont arrêté l'ennemi devant notre position d'artillerie. Celles de nos troupes qui se battent au nord du chemin de fer de Courtrai à Audenarde et qui ont repoussé l'ennemi devant leurs lignes, ont été repliées dans la journée sur la hauteur de part et d'autre de Nokere, de manière à garder la liaison avec les troupes avoisinantes. Les combats étaient terminés le soir à l'ouest de la route de Deynze à Kruishouten et sur les hauteurs situées dans la ligne Nokere-Kerkhove, ainsi que de un à trois kilomètres à l'est de notre ancienne ligne de postes la plus

avancée. Dans la vallée de l'Escaut, l'ennemi continue à détruire des localités. Les villes de Tournai, de Valenciennes et de Péruwelz sont prises sous le feu des batteries anglaises. De part et d'autre du Quesnoy et de Landrecies, grande activité de l'artillerie et des détachements de reconnaissance.

Armées du prince héritier allemand. — Sur les hauteurs de l'Aisne, au nord-ouest de Cateau-Porcien, le duel d'artillerie est devenu extrêmement violent. Des troupes ennemies fraîches ont continué leurs attaques au nord-ouest de Herpy; elles ont de nouveau échoué avec de très lourdes pertes pour nos adversaires. Le régiment des grenadiers du Mecklembourg n° 89, le régiment d'infanterie de la Hanse n° 75, les régiments nos 230 et 231 de la 50^e division de réserve ont supporté le poids principal du combat; appuyés efficacement par leur artillerie, ils ont repoussé avec succès les attaques ennemies. Les régiments de cuirassiers de la Garde et les régiments de hussards n° 8 et n° 11 se sont encore particulièrement distingués ces derniers jours.

Armées du général von Gallwitz. — Sur la rive orientale de la Meuse, grande activité de l'artillerie pendant la journée.

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'EST

Les troupes allemandes ont été repliées sur la rive septentrionale du Danube de part et d'autre de Belgrade et de Semendria. Le passage du Danube s'est effectué sans être entravé par l'ennemi.

Berlin, 1^{er} novembre.

Le feld-maréchal von Hindenburg fait publier la note suivante :

« Je reçois depuis quelques jours des adresses que m'envoient des organismes, des associations, des assemblées et des particuliers, pour m'assurer de leur confiance et de leur dévouement. Il m'est impossible de répondre à chacune, comme je le voudrais : aussi dois-je me borner à les remercier cordialement en bloc. A tous ceux qui, soucieux des intérêts de notre chère patrie allemande, cherchent auprès de moi un appui, comme à tous les autres Allemands du reste, je dis : Ce sont maintenant notre honneur, notre liberté et notre avenir qui sont en jeu. Nous sommes invincibles à la condition d'être unis. Que chacun de nous ne voie dans son voisin qu'un camarade, Allemand comme lui. Notre armée a pu depuis plus de 50 mois, sans être vaincue, protéger le sol de la patrie. Le pays doit être fort, prêt à tous les sacrifices, et uni à l'armée. S'il l'est, la patrie allemande résistera à tous les assauts. »

Vienne, 1^{er} novembre (Officiel).

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'EST

Nous continuons à évacuer la Vénétie. Au sud-est, nos forces principales ont atteint la rive septentrionale du Danube.

La Belgique sous la Botte allemande

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE
ALLEMANDS**

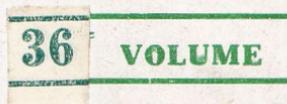
publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 21 Octobre au 11 Novembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.



Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Béni, 106 b, IXLLES-BRUXELLES